

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 29 octobre 2024

Le vingt-neuf octobre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le vingt-cinq octobre deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15
présents : 10
votants : 11
absents : 5

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, M DREUX, MME GOUIN, M LÉON, M NOURY, M PLANNELLES-GARCIA, M GOBÉ, MME MY

Absents excusés : MME EPRON, MME HAVARD, MME LANCIEN, MME PENLOUP
Ont donné pouvoir : MME MARY pouvoir à M BAZILLE

Secrétaire de séance : André LÉON

N° 2024078 - Objet : Délibération autorisant le recrutement d'agents saisonniers

Le Maire informe l'assemblée,

Qu'en prévision des vacances, il est nécessaire de renforcer les services techniques.

Il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Maire propose à l'assemblée,

De l'autoriser à recruter des agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée : au maximum 2 emplois à temps complet pour exercer les fonctions de : agent technique territorial

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux agents techniques territoriaux échelon 1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (agents saisonniers),

À l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

D'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le secrétaire de séance,
André LÉON

Fait et délibéré en séance le 29 octobre 2024
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire

Membres	15
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0



MS Ronceray

Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20241029-2024078-DE
Date de télétransmission : 05/11/2024
Date de réception préfecture : 05/11/2024